



# Comité de Quartier Légugnon

## Compte-rendu de la réunion du 24 février 2022

La réunion débute à 20 heures 30 et se déroule en présence de :

**Sabine SALLE** : Élu(e) référente

**Stéphane LARTIGUE** : Élu référent

**Jean-François ETCHEVERRIA** : Correspondant du quartier

**Françoise STIOPHANE** : Correspondante du quartier

**Marie-Lyse BISTUÉ**, adjointe, responsable de la Démocratie Participative, en charge des Comités de Quartiers est excusée, retenue par une réunion du conseil communautaire.

Adresses mails :  
s-salle@oloron-ste-marie.fr  
s-lartigue@oloron-ste-marie.fr  
ml-bistue@oloron-ste-marie.fr

PUBLIC : 40 personnes

## Présentation de l'ordre du jour :

- 1) Introduction
- 2) Réponses aux questions du CQ du 30/11/2021
- 3) Calendrier des prochaines réunions du comité
- 4) Validation d'un thème de travail
- 5) Présentation des aménagements sécuritaires de l'Avenue de légugnon
- 6) Rencontre avec l'association O'QUATRE VENTS
- 7) Questions
- 8) Informations

### **1) Introduction :**

Avant d'aborder le 2<sup>ème</sup> point de cet ordre du jour, la question suivante est posée :  
Avez-vous tous reçu le compte-rendu de la réunion du 30/11/2021 ?

Les participants titulaires d'une adresse mail ont bien reçu les différents envois. À contrario, les personnes ne disposant pas d'une adresse mail n'ont rien reçu. Pour ces derniers qui sont peu nombreux, pourrait-on procéder à un envoi par voie postale ?

**Réponse :** Oui, les comptes-rendus seront envoyés par voie postale aux personnes n'ayant pas d'adresse mail.

Par ailleurs, une vitrine est apposée à l'extérieur de l'école. Si le comité de quartier disposait des clés, il pourrait afficher les comptes-rendus et autres informations relatives au comité de quartier. Serait-il possible de les récupérer ?

**Réponse :** Oui, la clé sera transmise à un des correspondants dans les plus brefs délais.

### **2) Réponses aux questions du 30 novembre 2021 :**

La plupart des questions ont trouvé réponse. Néanmoins, certaines réponses ont besoin d'être complétées par les services et certaines questions d'être précisées.

#### **Point 4 : Avenue de légugnon**

d) Un panneau rappel de vitesse à 30km/h avait été demandé. Il a été apposé mais aucune limitation de vitesse n'est indiquée dans le sens Route de Bayonne – Rue Paul Malherbe. Demande est faite par les riverains de l'implantation du panneau 30km/h.

**Réponse :** Le quartier va passer en zone 30 km/h (une présentation sera faite par les services techniques à la réunion du 29 mars 2022).

f) Concernant l'éclairage public de cette rue, des précisions sont apportées par les riverains : ils ne souhaitent pas que l'éclairage soit réalisé jusqu'à la route de Bayonne mais simplement qu'un dernier poteau soit apposé au niveau de la rue Manciet - côté droit en venant de Bayonne.

**Réponse :** Il y a déjà un lampadaire au carrefour avec la rue Manciet, côté gauche. L'autre lampadaire se situe 30 mètres plus loin.

### **Point 6 : Rue de Cambeilhou**

c) Les riverains réitèrent leur demande de rencontre avec l'Office 64. Ils craignent une modification du permis de construire. D'autre part, ils sont inquiets sur le choix des nouveaux locataires.

**Réponse apportée lors de la réunion** : Stéphane LARTIGUE s'occupe d'organiser la réunion et se veut rassurant en indiquant que dans le cadre de logements sociaux, la Mairie est membre de la commission d'attribution des logements et qu'à ce titre, les élus seront vigilants.

d) Le panneau « sauf livraisons » a bien été apposé rue de Cambeilhou, côté chemin de légugnon, mais pas du côté du chemin de Paralé.

**Réponse** : Panneau mis en place (un seul panneau est nécessaire).

### **Point 7 : Route de Bayonne**

a) Les balises pour éloigner le stationnement de l'intersection ont été posées. Pourrait-on en ajouter une ou deux ?

**Réponse** : Le dispositif semble efficace tel qu'il est actuellement.

### **Point 10 : Rue Pasteur**

Une habitante de la rue avait réclamé le goudronnage du trottoir devant son habitation. Dans le compte-rendu, un mauvais numéro avait été indiqué : 26 bis au lieu du 2.

En conséquence, le goudronnage est à faire au numéro 2.

**Réponse** : La demande est bien enregistrée. Elle est proposée dans la campagne de bitumage – été 2022.

### **Point 12 : Divers**

b) Le public prend note de la réponse et s'exprime sur les difficultés rencontrées par les cyclistes à l'abord des ronds-points avec ou sans bande cyclable. Le constat est fait que les ronds-points sont des zones très dangereuses pour les cyclistes.

d) Concernant la plage de légugnon, un projet se dessine par le biais d'un chantier citoyen pour entreprendre le nettoyage de la plage. Dans l'immédiat, cette proposition n'est pas retenue du moins, sous cette forme.

i) Le projet de l'aire de jeux pour enfants pourra être proposé au budget participatif de 2023 mais il faut rechercher le lieu pour son installation.

### **Point 13 : Établissement E. Leclerc**

Le 14 février 2021, les correspondants du quartier ont rencontré Marie-Lyse BISTUÉ pour lui présenter la liste des nuisances constatées et relevées par les riverains. Nous avons émis le souhait de rencontrer la gérante en présence des élus et des services techniques. Le même jour, la Mairie a adressé un courrier à la gérante.

Pendant la réunion, Stéphane LARTIGUE précise qu'il se charge de prendre rendez-vous avec Madame MANESCAU courant mars.

La demande d'une habitante de Baticoop pour l'installation d'une rampe au niveau des escaliers, côté chemin de légugnon, sera présentée lors de cette rencontre.

## **3) Calendrier des prochaines réunions :**

La proposition de se retrouver avec un rythme de réunions trimestrielles est faite. Ce délai laissera le temps aux services de prendre connaissance des questions et d'y répondre.

Le calendrier suivant est proposé et validé par le comité et les élus référents :

Mardi 29 mars à 20h30

Mardi 28 juin à 20h30

Mardi 27 septembre à 20h30

Mardi 20 décembre à 20h30

#### **4) Validation d'un thème de travail :**

Les problèmes de vitesse excessive sont souvent revenus dans les propos des habitants lors du premier comité de quartier. Aussi, le groupe des quinze vous propose de travailler en priorité sur le thème suivant :

**Sécurisation de la circulation sur le quartier par le biais d'aménagements routiers visant à réduire la vitesse « écluses ». La circulation des poids-lourds sera également étudiée sur le quartier.**

Effectuer un traitement global du quartier en matière de sécurisation apparaît comme une évidence afin de ne pas déplacer les flux de circulation sur des voies inadaptées pour les recevoir. En matière de poids-lourds, un comptage pour connaître le nombre et la fréquence des rotations liées à la déchetterie verte et la station d'épuration et serait une information intéressante pour mener une réflexion sur le flux et la circulation des poids-lourds.

**Étudier la possibilité d'une voie pour que les poids-lourds circulent en dehors du domaine pavillonnaire et en même temps, désenclaver les dernières propriétés agricoles.**

Le pont et la voie sont déjà existants mais pas suffisamment calibrés pour permettre les rotations des poids-lourds se rendant à la déchetterie. Monsieur MALHERBE précise qu'il faudrait passer au plus droit.

Avant de passer au vote sur le thème de travail proposé, il est précisé que la mise en place du dispositif d'écluses sera complétée par une limitation de vitesse à 30km/h sur les rues concernées soit : Avenue du 14 juillet, Avenue de légugnon, chemin de légugnon et rue Jacques Brel. Il est également précisé que la rue de Paralé ne sera pas oubliée car elle supporte actuellement la majorité du flux de camions et ce dans les deux sens.

Suite au constat de vitesse excessive, l'implantation de plateaux traversant a été demandé rue Paul Malherbe. Cette demande est à l'étude des services techniques.

Le thème proposé est validé à l'unanimité.

Pour information, une réunion de travail avec les services techniques sera prévue première quinzaine de mars pour une présentation du dispositif par les services lors du comité de quartier du 29 mars 2022.

#### **5) Présentation des aménagements sécuritaires de l'Avenue de légugnon :**

Les services techniques ont travaillé pour sécuriser l'Avenue de légugnon depuis la rue Paul Malherbe juste après la rue Manciet et proposent deux solutions :

1/ Installer un sens unique dans le sens Route de Bayonne vers la rue Paul Malherbe. Ce dispositif est écarté car il renverrait les camions systématiquement vers la rue du Paralé ou l'Avenue du 14 juillet et ne réduirait pas la vitesse pour autant.

2/ Implantation de quatre chicanes par lot de deux, distantes de quelques mètres. Une en entrée de rue après la rue Paul Malherbe pour ralentir les véhicules se dirigeant vers Bayonne et l'autre après la rue Manciet pour ralentir les véhicules venant de la Route de Bayonne.

Cette deuxième proposition est validée.

## 6) Rencontre avec l'association O'QUATRE VENTS :

L'école sera occupée prochainement par l'association O'QUATRE VENTS (CLSH) qui s'occupe des activités de loisirs pour les enfants le mercredi et pendant les vacances scolaires de 7h30 à 18h30. L'association nous a sollicité pour une rencontre visant à présenter leurs activités.

Les dirigeants souhaitent mener des projets et des animations avec le comité de quartier. Le premier projet proposé consistera en la création de jardins partagés.

Les habitants du quartier qui souhaitent d'investir dans ce projet peuvent se faire connaître auprès des correspondants du quartier ou de l'association directement.

L'association O'QUATRE VENTS prendra possession des lieux le 7 juillet 2022.

## 7) Questions / Réponses :

### Point 14 : Rue Jacques Brel

Face au n°14, des odeurs d'égouts remontent. Il y aurait besoin d'un nettoyage.

**Réponse :** Une intervention a été réalisée au n°39. Le nettoyage des avaloirs, sur toute la rue, a été effectué le 17 mars 2022.

### Point 15 : Rue Louis Pasteur

Même demande que pour la rue Jacques Brel ; demande de nettoyage des égouts sur toute la rue.

**Réponse :** L'intervention est programmée (semaine 11/12).

### Point 16 : Rue Van Gogh

Les trottoirs sont dégradés tout le long, côté cimetière.

**Réponse :** Un programme de rénovation des trottoirs de la ville est en cours. Les plus dangereux et abîmés sont traités. Celui-ci sera inscrit dans le programme à venir.

### Point 17 : Rue Marguerite de Navarre

a) Arbres en mauvais état ; les branches tombent sur les voitures. Un diagnostic serait nécessaire.

**Réponse :** La demande a bien été enregistrée et fait partie du prochain programme d'élague.

b) Un nid de poule est également signalé à l'intersection de cette rue et de la rue Lombard (message déposé le 25 février sur la plateforme EOP par les correspondants du quartier).

**Réponse :** Les travaux ont été réalisés.

### **Point 18 : Rue de Paralé**

Les cinq projecteurs placés au niveau du bâtiment de la Croix Rouge sont allumés de 7h00 à 8h00 du matin.

**Réponse** : Cette programmation est normale : temporisation extérieure.

### **Point 19 : Zone artisanale Lanneretonne**

Une habitante demande s'il serait possible d'installer des bancs de loin en loin pour les promeneurs.

**Réponse** : La demande est bien enregistrée. Des bancs seront mis en place à la fin du mois de mars.

### **Point 20 : Chemin de la Naü**

Chemin de la Naü vers la ferme Lacau : le chemin s'effondre dans le gave.

**Réponse** : Ces éboulements sont suivis et la route n'est pas menacée pour l'instant. La seule solution serait de créer une nouvelle voie décalée par rapport au talus de la propriété voisine (coût élevé).

### **Point 21 : Station d'épuration**

Madame POTIN nous informe que les arbres de la station d'épuration ont été coupés, dont certains étaient encore en bon état. Ces arbres, qui cachaient la station et devaient également masquer les nuisances sonores, seront-ils remplacés ?

**Réponse** : Une haie sera replantée avec le concours du service des espaces verts qui s'est proposé. Les thuyas situés à l'angle (au plus près de Madame Potin) seront abattus (nacelle-tronçonneuse).

### **Point 22 : Route de Bayonne**

Les véhicules devant l'IME stationnent sur la voie réservée aux piétons et de fait, les obligent à passer sur la route, les mettant ainsi en danger. Une sensibilisation par l'envoi d'un courrier à l'IME pourrait modifier les habitudes de stationnement.

**Réponse** : Les services techniques vont envisager un aménagement différent pour essayer de solutionner toutes les problématiques soulevées.

### **Point 23 : Cimetière de Sainte-Marie**

a) Certaines tombes ont été abîmées par les véhicules circulants dans l'enceinte du cimetière. Qui va réparer ?

**Réponse** : Les propriétaires de tombes abîmées doivent faire une déclaration d'assurance et voir avec les auteurs des dégâts.

b) Pourrait-on faire un recensement des autorisations de circulation accordées et réfléchir à un moyen de déplacement silencieux et peu encombrant pour les personnes handicapées ou à mobilité réduite afin de conserver au lieu toute sa quiétude.

**Réponse** : Les autorisations sont définies dans les arrêtés municipaux. La circulation dans le cimetière est tolérée pour toutes les personnes ayant des difficultés à se déplacer ou porter des pots de fleurs. L'employée (en charge de l'entretien des cimetières) n'a pas noté d'abus ni de véhicules dangereux. La vitesse et le peu de passage ne semble pas être si nuisible.

c) Les portes du cimetière devraient être fermées en fonction des horaires indiquées et ce n'est pas le cas.

**Réponse** : Les portes du cimetière sont fermées à clé seulement lors de la Toussaint. La Ville dispose de 7 cimetières. Il n'est pas possible qu'un agent ouvre et ferme chaque cimetière aux heures indiquées à l'entrée d'un cimetière. C'est aux usagers à respecter les horaires indiqués.

#### **Point 24 : Fibre**

Certains habitants ont été raccordés suite à la réparation des câbles endommagés. Néanmoins, en fonction du côté de rue habité, on peut être raccordable ou non.

Exemple : au 23, 25 et 27, on est éligible au raccordement. Mais au 16, on ne l'est pas. Cela devient un casse-tête pour les habitants du quartier. Les élus, Maire, conseillers départementaux pourraient-ils intervenir auprès de l'autorité compétente ?

**Réponse** : La fibre est gérée par le Département et les opérateurs.

### **8) Informations :**

Le groupe de quinze réfléchit à un projet pour identifier le patrimoine du quartier et en effectuer une mise en valeur. La chapelle et le pigeonnier font partis de ce patrimoine. Nous avons demandé s'il était possible de visiter la chapelle pour connaître son état et éventuellement déposer un projet de réhabilitation.

Cette visite a été accordée. Elle sera guidée par Virginie ARRUEBO en charge du patrimoine à la Mairie.

Pour ceux qui le souhaitent, la visite guidée de la chapelle aura lieu le 8 mars à 18h00.

**Prochaine réunion du Comité de Quartier : mardi 29 mars 2022 à 20h30 à l'école de Légugnon**

Fin de la réunion à 22h30.